

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en voie de visioconférence, le **lundi 14 décembre 2020** à compter de **20 h.**

À laquelle sont présents par voie de visioconférence :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents par voie de visioconférence :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

371-12-20

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 1308-2020 du 9 décembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 18 décembre 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

372-12-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

373-12-20

BUDGET DE LA VILLE DE NEW RICHMOND POUR L'EXERCICE 2021 - ADOPTION

Monsieur le maire fait la lecture du document concernant le budget de la Ville pour l'exercice 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'adopter le budget de la Ville pour l'exercice 2021, et ce, tel que présenté.

ADOPTÉE

374-12-20

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

Monsieur le maire présente le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'accepter que le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 soit adopté tel que déposé, soit les immobilisations globales suivantes :

2021	2022	2023
7 319 300 \$	6 296 000 \$	1 571 000 \$

ADOPTÉE

375-12-20

PROJET DU RÈGLEMENT 1150-20 DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2021 DE MÊME QUE LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET TARIFS S'Y RATTACHANT - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Considérant que le Conseil prend en compte le projet de règlement relatif aux prévisions budgétaires de l'année 2021, portant le numéro 1150-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2021 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant, lequel est identifié sous le numéro 1150-20.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Étant donné que cette séance se tient à huis clos, aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 42.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière